



DOSSIER ADMINISTRATIF D'INSCRIPTION SCOLAIRE

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT À INSCRIRE :

.....



Identité de l'enfant à inscrire

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance et lieu de naissance :

Sexe :

Adresse de résidence de l'enfant :

Code postal :

Ville :

Première scolarisation de l'enfant sur la Ville de Denain ?

OUI (si **non** merci de renseigner les champs ci-après) NON

Ecole précédente :

Classe :

Ville et département :

Responsable légal 1 de l'enfant

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

N° allocataire CAF ou MSA :

Responsable légal 2 de l'enfant

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :



Santé *

Nom du médecin traitant :

Adresse et téléphone :

Problème important de santé que vous souhaitez signaler :

Situation vaccinale (présenter le volet correspondant du carnet de santé) :

Personnes à prévenir en cas d'urgence * (autre que les représentants légaux)

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant * (autre que les représentants légaux)

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Attention : en cas de droit de garde restreint d'un représentant légal, la restriction devra **être clairement exprimée, et justifiée par la présentation de l'acte de jugement, dont une copie sera jointe au présent dossier.**

** Non obligatoire*

Nous soussignons,

RESPONSABLE LÉGAL 1

Nom :

Prénom :

RESPONSABLE LÉGAL 2

Nom :

Prénom :

acceptons d'être contacté par l'infirmier relais de la commune afin de bénéficier d'une consultation concernant la santé et le bien-être de l'enfant dans le cadre de son parcours scolaire.

certifions l'exactitude des renseignements complétés par nos soins dans ce dossier et nous engageons à signaler immédiatement toute modification au service scolaire de la ville de Denain.

Certifions en outre être titulaires de l'autorité parentale nécessaire à l'établissement de la présente demande ou, en cas d'absence d'un des deux représentants légaux, et effectuer cette démarche :

En accord avec l'autre représentant légal de l'enfant,

OU être dans l'incapacité de pouvoir informer l'autre représentant légal de l'enfant de la démarche entreprise ce jour dans le cadre de l'inscription scolaire et des renseignements portés dans ce dossier.

Motif à indiquer :

Il est rappelé à l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un acte administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L433-19 et L 441-7 du Code pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L313-1 ou L313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

MENTIONS LÉGALES DOSSIER INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et papier, placé sous la responsabilité du Maire de la Ville de Denain (Hôtel de Ville, 120 rue de Villars B.P.50213 - 59723 DENAIN CEDEX) et destiné à permettre d'exercer la compétence obligatoire de la Commune en matière scolaire, et notamment en ce qui concerne les inscriptions sur les niveaux préélémentaire et élémentaire. Les données ainsi collectées sur la base légale de « l'obligation légale » et du « consentement » sont conservées pour une durée de 2 ans à l'issue de la fin de la scolarité élémentaire de l'enfant et les destinataires de ces données sont : les agents et élus concernés de la commune, ainsi que les personnels concernés de l'Éducation Nationale, à qui elles seront communiquées. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et renforcée par le « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en fonction du type de données et de la base légale du traitement. Vous pouvez exercer ce droit en vous rapprochant du Délégué à la Protection des Données de la commune. Par mail : dpo@ville-denain.fr, par téléphone : 03.27.23.59.59, ou par courrier : DPO Ville de Denain 120 rue de Villars B.P. 50213 - 59723 DENAIN CEDEX.

Denain, le

Signatures obligatoires :

**Cadre réservé à l'administration
Scolarité de l'enfant**

Année scolaire	Classe	Etablissement	Ville

Pour tous renseignements :
Ville de Denain - Direction scolaire : 03 27 23 59 16

